

Élection du Comité Technique de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

Scrutin du 6 Décembre 2018

Profession de foi de Sud Éducation, membre de l'Union syndicale Solidaires



Le CT : quels enjeux ?

Le Comité Technique (CT) est **une instance consultative sur les conditions de travail : effectifs, emplois, questions statutaires, orientations en matière de politique indemnitaire, formation et développement des compétences, qualifications, insertion professionnelle, égalité professionnelle et lutte contre toutes les discriminations, réorganisation de services, bilan social, effets des prises de décisions budgétaires...**

Il comprend des représentant·e·s des personnels, au nombre de 10 titulaires et 10 suppléants, élu·e·s pour quatre ans sur des listes présentées par les organisations syndicales, au sein d'un collège unique qui inclut les fonctionnaires titulaires, les fonctionnaires stagiaires et les agent·e·s contractuel·le·s de droit public et de droit privé (à certaines conditions).

Nos élu·e·s y porteront nos orientations et y défendront les personnels, tout en ayant conscience des limites de cette instance qui est uniquement consultative. En effet, si le CT doit être consulté pour tout ce qui concerne de près ou de loin les conditions de travail, son avis n'impose aucune contrainte au pouvoir politique. Le CT est sous l'autorité de tutelle du Président qui le préside et décide des ordres du jour. Contrairement à d'autres syndicats, **nous ne pensons pas que les luttes se gagnent uniquement dans les conseils et instances élues. Cependant, par notre participation, nous pourrions y obtenir des informations et diffuser en retour nos analyses relatives aux conditions de travail.**

Enfin, les organisations syndicales les plus représentatives proportionnellement au nombre de voix obtenues aux élections au CT désigneront leurs représentant·e·s au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qui dispose d'un pouvoir d'enquête en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

La situation de l'université publique : notre analyse

Le processus de Bologne, engagé à l'échelle européenne depuis la fin des années 1990, vise à transformer l'enseignement supérieur et la recherche en un grand marché. En France, ce processus s'est traduit par des réformes successives (LMD, loi Pécresse, loi Fioraso, loi Vidal, etc) qui ont progressivement **démantelé le cadre national de l'université publique, facilité le désengagement financier de l'Etat et organisé la mise en concurrence généralisée** entre universités, formations, équipes de recherche, personnels et même désormais étudiant·e·s. Les effets en sont observables au quotidien à l'UPV :

- Réduction du nombre de **titulaires**, qui doivent prendre en charge des responsabilités qui sont quant à elles croissantes ;
- Accroissement de la part des collègues **précaires** dans la masse salariale, pour lequel·le·s les perspectives de titularisation s'éloignent toujours plus à mesure que la pénurie budgétaire s'accroît ;
- Dégradation des **conditions de travail**, le ministère refusant d'accorder aux universités les moyens humains et financier permettant aux personnels d'accomplir leurs missions de manière décente ;
- Organisation de la **concurrence** entre personnels pour obtenir les maigres financements et des primes profondément inégalitaires ;
- Compression du **service public** de l'enseignement supérieur et de recherche, dont les capacités d'accueil diminuent sous l'effet de la pénurie budgétaire, alors que les officines privées sont florissantes ;
- Caporalisation et restriction des **libertés**, la direction de l'UPV réprimant de façon préventive toute forme

d'organisation collective des personnels et des étudiant·e·s ;

- Promotion d'une **opposition stérile entre personnels et étudiant·e·s**, qui ne sert qu'à dissimuler la responsabilité du ministère dans les difficultés que nous rencontrons dans l'exercice de nos missions.

Nos revendications

Contre ces attaques multiples, SUD Education s'inscrit résolument en faveur de la défense du service public d'enseignement supérieur et de recherche, de l'amélioration de nos conditions de travail et de la promotion d'une université ouverte. Une politique de rattrapage des moyens (financiers, humains, matériels, etc.) nécessaires à un service public de qualité pour tous est nécessaire, ce pourquoi nous demandons :

- Le **recrutement de titulaires** à hauteur des besoins en matière d'administration, d'enseignement et de recherche
- La **titularisation des précaires**, qui occupent des postes correspondant à des besoins constants de notre université
- La **fin du turnover permanent des contractuel·le·s et vacataires** dans les services, déstabilisant pour les collectifs de travail et source de souffrances pour les collègues concerné·e·s
- Le refus du recrutement de jeunes en **service civique** pour assumer des missions durables de l'université
- L'**intégration des primes statutaires** dans le salaire et la **suppression des primes au mérite**
- La **lutte contre la souffrance au travail** liée aux relations de subordination entre les personnels
- La **fin de l'injonction contradictoire** subie par les enseignant·e·s pour enseigner plus, en prenant des heures complémentaires toujours plus nombreuses, et à la fois publier plus
- L'obtention de **décharges** correspondant effectivement aux responsabilités administratives assumées par le personnel enseignant
- Le **numérique** comme soutien à l'enseignement présentiel, pas en remplacement de celui-ci
- Une amélioration des **conditions matérielles** d'accomplissement de nos missions
- Une politique de recrutement qui vise à **éviter la domination masculine** dans les positions hiérarchiques
- Un accroissement des moyens consacrés à l'accompagnement des **personnels et usagers en situation de handicap**
- La **neutralisation de Parcoursup, de l'Arrêté Licence et des Ordonnances**, que nous luttons pour abroger au niveau national
- La **transparence** de l'action de l'équipe de direction
- La restauration de la **liberté d'opinion et de réunion** pour les personnels et les usagers
- La fin du recours aux **sociétés de sécurité privée**
- La mise en œuvre effective des **droits syndicaux**

Pourquoi voter Sud Éducation ?

Voter SUD Education, c'est permettre au syndicalisme que nous portons de continuer à se développer, c'est-à-dire :

- Un syndicalisme **unitaire** de défense du service public d'éducation, de la maternelle à l'université
- Un syndicalisme **intercatégoriel** qui rassemble l'ensemble des personnels sans distinction de corps ou de statut
- Un syndicalisme **engagé dans le mouvement social** via notre union syndicale interprofessionnelle, Solidaires
- Un syndicalisme **démocratique**, permettant à chacun·e de se donner des outils de compréhension et d'action
- Un syndicalisme **de lutte**, engagé dans la construction d'un rapport de force avec l'ensemble des hiérarchies et tutelles pour défendre les droits des collègues et des usagers et améliorer les conditions de travail et d'études à l'université

Le 6 décembre, votons SUD Education

Liste soutenue par SUD Recherche EPST et Solidaires Etudiant.e.s, membres de l'Union syndicale Solidaires